

ATELIER SUR

**L'EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT EN PRATIQUE:
L'APPLICATION DE LA DECLARATION DE PARIS POUR
ENCOURAGER L'EGALITE HOMME-FEMME, LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME**

DUBLIN, IRLANDE

26-27 AVRIL 2007

**Session D – Discutants 1
Harmonisation**

Le verdissement de la Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté au Bénin

**Camille Alex Dagba, Agence Béninoise pour l'Environnement (Ministère de l'Environnement
et de la Protection de la Nature)(ABE/MEPN)**

and

Johan Brons, Commission Néerlandaise de l'Evaluation Environnementale (CNEE)

Le verdissement de la Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté au Bénin.

Agence Béninoise pour l'Environnement (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature)(ABE/MEPN), Coopération Technique Allemande (GTZ), Programme de Nation Unies pour le Développement (PNUD), Commission Néerlandaise de l'Evaluation Environnementale (CNEE)

Le verdissement de la SCRP

L'objectif du verdissement à travers l'Evaluation Environnementale Stratégique est d'accroître la crédibilité environnementale des choix stratégiques opérés dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) ; d'établir une meilleure compréhension des liens entre les préoccupations environnementales, économiques et sociales ; et de pourvoir à des évaluations environnementales plus aisées des projets qui découleront de la SCRP.

Démarche du verdissement

L'EES est une procédure administrative et technique d'évaluation des impacts environnementaux probables qu'une politique, un plan ou un programme de développement socio - économique envisagé, pourrait avoir.

L'expérience accumulée montre qu'une EES exemplaire devrait comporter quatre phases (OCDE-CAD, 2006) à savoir 1) l'établissement du contexte de l'EES, 2) la mise en œuvre de l'EES, 3) information et orientation du processus décisionnel, et 4) suivi et évaluation. Ces phases sont si importantes qu'elles ont été érigées en principes de base d'une EES qui se résument comme suite : Une EES est un processus continu, qui s'insère dans le processus décisionnel, qui vise à renforcer la capacité institutionnelle, et qui est adapté aux situations spécifiques.

Le verdissement de la SCRP s'est appuyé sur un dispositif qui a impliqué plusieurs personnes ressources et structures dont : les cadres de la Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Économiques et Structurelles (CSPRES ;(Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances) et ceux de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE ; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature), des experts en évaluation environnementale regroupés au sein du groupe d'experts verdissement ; des groupes thématiques (qui chacun comprend les cadres techniques des secteurs, les membres des cellules environnementales et des experts nationaux) et un comité international d'orientation. Ce dispositif a aussi favorisé la synergie entre les acteurs impliqués.

Résultats obtenus

Les résultats sur lesquels cette présentation se focalise concernent successivement le processus et sa contribution à la formulation du document SCRP.

Au niveau international et régional, le verdissement a renforcé la prise en compte effective des principes de la déclaration de Paris sur l'effectivité de l'aide au développement. Au niveau des structures locales les questions des liens environnement - pauvreté sont mieux posées lors d'un processus de consultation et participation de la quasi-totalité des couches socioprofessionnelles de la Nation.

Au niveau technique et opérationnel les résultats des différentes concertations ont contribué à l'établissement du diagnostic de pauvreté environnementale au Bénin, ainsi qu'à la définition des priorités environnementales du document. Les

mesures et stratégies retenues dans la SCRP sont assorties de plus de crédibilité environnementale. Ainsi, le verdissement a permis d'assurer une meilleure cohérence entre la SCRP et la politique environnementale en vigueur au Bénin.

Les cinq axes stratégiques de la SCRP sont assortis de mesures environnementales conformément aux exigences de la loi. Il s'agit des axes :

- Accélération de la croissance

Le Gouvernement veillera à ce que les investissements soient assortis d'un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour assurer le contrôle de la qualité des intrants chimiques ainsi que leur usage adéquat pour protéger la santé des écosystèmes et des populations.

- Développement des infrastructures

Le Gouvernement renforcera les mesures de protection de l'environnement dans le sous secteur routier, le sous secteur maritime et portuaire, le sous secteur aérien, le sous secteur ferroviaire.

- Renforcement du capital humain

Le Gouvernement s'emploiera dans la mise en œuvre de ses actions à intégrer les préoccupations environnementales dans les curricula de formation.

- Promotion de la bonne gouvernance

Il y aura un meilleur contrôle des transactions relatives aux produits présentant une menace pour la santé humaine et l'environnement.

Le Gouvernement renforcera les moyens d'intervention de tous les corps de polices (la police environnementale, la police sanitaire, la police des eaux, la police forestière, les sapeurs pompiers, la police de sécurité routière) liés à la sauvegarde de l'environnement.

- Développement équilibré de l'espace national

Le Gouvernement systématisera l'EES dans tous les plans et programmes et les cellules environnementales sectorielles seront renforcées. Un observatoire national de surveillance de la qualité des eaux de surface sera mis en place.

En termes de résultats obtenus il faut ajouter que le budget prévisionnel pour la protection de l'environnement et de la nature a connu une augmentation notable, passant de 2,5 en 2007 à 9,1 en 2009.

Conclusion

Le Bénin est aujourd'hui doté du meilleur document vert de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. Le processus du verdissement continue après l'adoption de la SCRP et du Plan d'Actions Prioritaires de la SCRP 2007-2009 (PAP) par la considération des thèmes prioritaires (e.g. infrastructure, systèmes, systèmes EIE, bonne gouvernance) et la dissémination de l'information (rapport de capitalisation, formation des cellules environnementale).

Concernant les principes appropriation par le pays partenaire et harmonisation, le Bénin a adopté l'EES comme une approche flexible qui continuera à alimenter le dialogue lors des phases post-verdissement. La coordination des bailleurs de fonds rend la collaboration plus efficace et est un mécanisme efficace pour solliciter des commentaires et les insérer dans le processus du verdissement.